

En arboriculture, l'étudiant sera capable:

- d'appliquer les soins nécessaires aux arbustes, conifères et jardins;
- d'en reconnaître les genres, les espèces et les différentes variétés;
- de les utiliser en composition florale.

En floriculture, l'étudiant sera capable:

- d'expliquer les soins nécessaires aux plantes d'appartement;
- d'énumérer leurs exigences générales et particulières;
- de reconnaître les différentes variétés de plantes fleuries et de plantes vertes;
- de connaître les exigences de la floriculture de pleine terre et de serre, les variétés de terreaux, les opérations culturales et la multiplication des plantes.

Conditions d'admission

Avoir réussi l'unité de formation « Fleuriste: Bases de l'art floral »

Droits d'inscription :

59,80 €

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les enseignants sous certaines conditions.

Horaire des cours

60 périodes

Le vendredi du 01/02/2019 au 31/05/2019

de 17h30 à 20h50

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Autres démarches :

Je suis demandeur d'emploi :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AVIQ:

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AVIQ.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription

Je suis professeur :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon employeur ainsi que la fiche adéquate.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter: Mme MORUE Mélissa